



Quelles politiques régionales franciliennes pour vivre autrement après la crise ?

Contribution
Covid-19
3 / 5

Juillet 2020

Panser la crise autrement pour refaire société

La crise sanitaire engendrée par le Covid-19 ainsi que le confinement sont venus bouleverser la vie sociale et économique de la France dont, avec une virulence particulière, la région Ile-de-France.

A partir du 17 mars (début du confinement) et bien au-delà du 11 mai (début du dé-confinement progressif), les Franciliennes et les Franciliens ont dû adapter leurs vies à une situation inconnue, source d'angoisses et de difficultés pour nombre d'entre eux.

Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) d'Ile-de-France s'est aussi adapté à cette situation inédite : il a installé une cellule de crise, instance délibérante, qui a décidé, dès le début du mois d'avril, de suspendre ses travaux et de réorganiser son activité.

En effet, dès le 26 mars 2020, invitée par la cellule de crise, la Présidente de la Région Ile-de-France affirmait son souhait d'associer le Ceser à la réflexion sur la crise et sur ses conséquences.

Elle saisissait officiellement le Ceser pour qu'il lui fasse des recommandations en vue d'accompagner les Franciliennes et les Franciliens pour surmonter les difficultés humaines, sociales et économiques auxquelles ils sont confrontés et afin de relancer l'économie en Ile-de-France.

Le Ceser a donc traité cinq thématiques, qui ont donné lieu à la création de cinq ateliers faisant écho aux sollicitations précises de la Présidente de la Région.

Les membres du Ceser ont pu travailler à distance grâce aux outils numériques et ainsi traiter des lourds enjeux auxquels la collectivité régionale doit faire face à court et moyen termes.



L'Atelier 1 porte sur la société francilienne face à la crise : nous y évoquons la manière dont la société civile réagit à celle-ci et les conclusions à en tirer.

L'Atelier 2 traite de la façon dont la Région peut mieux s'organiser et se préparer aux différentes situations de crise, qu'elle soit sanitaire, sociale, environnementale ou économique.

L'Atelier 3 a travaillé à la redéfinition de politiques régionales pour vivre autrement, après la crise, en adaptant ces politiques.

L'Atelier 4 propose des pistes au Conseil régional pour aider à la ré-industrialisation du territoire francilien.

L'Atelier 5 évalue les marges de manœuvre de la Région dans son budget et dans sa contractualisation avec l'Etat (notamment dans le cadre du CPER) pour participer à la relance de la région et du pays.

Les cinq documents produits par nos Ateliers sont des contributions, les conditions matérielles, techniques et juridiques n'ayant pas été réunies pour que le Ceser puisse procéder à la validation, en bonne et due forme d'un Avis, comme c'est le cas dans le cours habituel des choses.

Ces contributions, finalisées et validées par la cellule de crise du Ceser, sont donc une première réponse aux saisines de la Présidente de la Région. A la rentrée de septembre 2020, elles seront soumises à l'approbation des 190 membres du Ceser, pour que chacune d'elles devienne pleinement, si l'Assemblée du Ceser le décide, un Avis.

Atelier 3 : Quelles politiques régionales franciliennes pour vivre autrement après la crise ?

Synthèse des propositions

Ecologie, production et consommation

Améliorer la qualité de la densification

La reprise de la tendance à l'étalement urbain comme réponse à la crise sanitaire et à la densification mal maîtrisée est un danger à éviter. En revanche, il serait efficace d'**inscrire le plus possible dans les politiques régionales la mutabilité de la destination des locaux pour favoriser la mixité fonctionnelle**. Cela faciliterait **la prise en compte de la versatilité des besoins** en faisant évoluer les permis de construire actuels et les plans d'occupation des sols qui figent la destination de l'immeuble dans le temps. Egalement, cela permettrait la réversibilité dans l'architecture et la conception des locaux.

Tendre vers une économie responsable et plus vertueuse

Il semble nécessaire d'accompagner politiquement la transformation des modes de production, de distribution et de consommation sur nos territoires d'Ile-de-France. La priorité réside dans **l'inscription de l'Economie sociale et solidaire au cœur de l'action de la Région**, notamment en se dotant d'une Stratégie Régionale de l'ESS dans le SRDEII. Il s'agit également d'**accompagner le développement des commerces de proximité et des petits distributeurs, de valoriser l'innovation socialement responsable et d'intégrer l'emploi dans le tournant vers une économie plus responsable**.

Renforcer les filières locales pour réduire sa dépendance

Pour améliorer sa résilience économique et son indépendance, la Région doit accompagner la **création d'entreprises locales de production**. Et pour ce faire, inciter et former les habitants à se regrouper pour produire les biens et les services dont ils ont besoin.

Elle doit également **favoriser le développement endogène économique et social des territoires franciliens en confortant les circuits-courts particulièrement dans les filières stratégiques** que sont : l'alimentation et la production agricole raisonnée, la santé et l'accès aux soins, l'économie circulaire et les activités sportives et culturelles à l'approche des Jeux Olympiques.

Priorisation des investissements pour une région décarbonée

La mise en œuvre de la sobriété constitue une solution répondant aux difficultés rencontrées lors de cette situation sanitaire exceptionnelle. Ainsi, la Région doit s'employer à **prioriser des investissements qui permettront de décarboner ses actions** comme : **démocratiser et populariser la production et la consommation d'énergie renouvelable** en priorité le biométhane; **intensifier les programmes de rénovation des passoires thermiques et d'éradication du fioul dans les logements, aider à la qualification des artisans énergéticiens**.

Transports et mobilités

Encouragement des mobilités actives et aménagement des espaces

Au titre d'une politique proactive et cohérente menée dans l'espace et dans le temps, la Région doit mettre en œuvre un **réseau régional structurant par la création des lignes du RER Vélo, faciliter la multimodalité** et œuvrer à la **continuité des itinéraires cyclables**.

La Région pourrait **favoriser la marche par un aménagement spécifique dans le cadre du développement d'un urbanisme de proximité** (organisation, sécurisation et accessibilité des carrefours, des chaussées et des trottoirs).

Une amélioration de la réactivité de l'offre de transports

La Région Ile-de-France doit tirer les conséquences de l'expérience vécue pour **prévoir un plan de transports de crise différencié** tenant compte des besoins des territoires et des personnels nécessaires à faire fonctionner les services essentiels à la vie quotidienne.

Par ailleurs, la poursuite des travaux engagés et à entreprendre dans le cadre du programme destiné à **fiabiliser et à développer le réseau existant** est un impératif pour améliorer la résilience du système de réseau ferré.

Il apparaît opportun de **promouvoir des orientations permettant de diminuer le nombre de déplacements** : télétravail, multiplications des espaces de coworking dans des lieux stratégiques, développement de la téléconsultation médicale.

Continuité et sécurisation de la chaîne logistique

La crise a entraîné une explosion de la livraison à domicile qui rend nécessaire la mise en place d'un plan d'action concerté entre l'Etat, la Région, les collectivités locales et territoriales ainsi que les acteurs de terrain pour **promouvoir l'utilisation de véhicules propres**, faciliter l'implantation de points relais et de dépôts de proximité pour **développer une logistique du dernier kilomètre utilisant des modes doux**. Il apparaît naturel que la Région en prenne l'initiative.

Afin de renforcer les possibilités de diversification des modes de transports, d'approvisionnement et d'expédition, la Région doit **sanctuariser les sites ferroviaires et fluviaux existants, ainsi qu'étudier les opportunités d'en créer de nouveaux**.

Transition numérique

Encouragement du télétravail et développement des tiers-lieux

Afin d'accompagner l'adaptabilité des modes de travail, la Région doit **favoriser un développement équitable des territoires en matière de tiers-lieux** mais aussi intégrer concrètement la transition numérique au sein des schémas d'aménagement. Par ailleurs, **étendre rapidement les couvertures en internet très haut débit à tous les territoires de la région** semble constituer une priorité. Enfin, la Région doit participer à l'encouragement et l'accompagnement du dialogue social dans les entreprises pour définir les conditions de l'organisation du télétravail, mais aussi y prendre part.

Accentuer la transition numérique pour les acteurs économiques

L'aide régionale à la transition numérique des entreprises est une priorité. Un accompagnement renforcé de certains secteurs prioritaires comme l'artisanat constitue une nécessité. De plus, la Région doit **impulser une politique de l'emploi autour des métiers du numérique** dans la perspective de la transition numérique des entreprises avec l'avènement de l'industrie 4.0 notamment.

La Région pourrait **développer une politique d'offre de formation numérique spécifique**, dédiée aux acteurs économiques les plus précaires et les plus éloignés du numérique.

Garantie de l'accès au numérique et maintien du lien pédagogique

L'accès au numérique à visée pédagogique nécessite **la poursuite de l'action conjointe avec la Préfecture de couverture en très haut-débit et 4G de l'ensemble du territoire francilien**. La Région doit s'attacher à équiper et maintenir en état les infrastructures numériques des lycées et campus.

Face à l'enjeu de maintien du lien pédagogique, la Région se doit d'**améliorer la fiabilité des équipements numériques et les adapter aux besoins des professionnels, des élèves et de leurs familles**. Il convient de soutenir le développement de **lieux dédiés à l'accès aux outils numériques et d'ateliers dédiés**. La Région pourrait abonder le financement de « **Cyber café périscolaires** ».

Enjeux transversaux liés à la précarité, les inégalités territoriales et à la participation citoyenne

La crise a révélé la nécessité d'intervention régionale face aux enjeux de précarité, de fracture territoriale et de citoyenneté. Si des mesures d'urgence ont été entreprises, il est nécessaire **d'inscrire une approche globale de ces problématiques dans les différentes politiques régionales**. La Région doit donc poursuivre ses actions en lien avec les publics ciblés en créant un plan régional « Pandémie », mais aussi en renforçant ses dispositifs dans les secteurs essentiels comme la santé et envers les zones davantage précarisées (quartiers Politique de la ville). Par ailleurs, la Région Ile-de-France, tout en respectant les compétences de chacun, doit par exemple jouer un rôle moteur pour demander la suppression définitive des numéros de téléphone payants pour accéder aux droits fondamentaux.

Il est également impératif de **créer des espaces de parole, de rencontre et d'engagement, des temps de formation pour tous les citoyens**. Un point de vigilance sera à construire pour éviter l'exclusion de quiconque en raison de sa situation sociale et en renouvelant les modes de participation (ceux qui s'inventent sur les Territoires zéro chômeur de longue durée peuvent être une source d'inspiration).

Sommaire

Quelle Ile-de-France demain ?	2
Trois défis sociétaux à enjeux transversaux.....	2
1 Constat et analyse des facteurs aidants et aggravants liés aux politiques régionales à l'aune des enjeux révélés par cette crise.....	4
1.1 Ecologie-Production-Consommation	4
1.1.1 Quelle densification pour l'aménagement du territoire ?	4
1.1.2 Une économie francilienne responsable ?	4
1.1.3 Un soutien aux filières essentielles pour une réduction de la dépendance géographique de l'Ile-de-France ?	4
1.1.4 Quels investissements pour une région francilienne décarbonée ?	4
1.2 Mobilités et transports	5
1.2.1 Un aménagement des espaces franciliens au service des mobilités actives ?	5
1.2.2 Une offre de transports réactive face aux enjeux sanitaires ?	5
1.2.3 Quelle continuité et sécurisation pour la chaîne logistique francilienne ? ..	5
1.3 Transition numérique.....	5
1.3.1 L'Ile-de-France, propice au travail à distance ?	5
1.3.2 Une économie francilienne digitalisée ?	6
1.3.3 Le maintien du lien pédagogique tributaire de l'accès au numérique ?	6
1.4 Enjeux transversaux liés à la précarité, aux inégalités territoriales et à la participation citoyenne	6
2 Perspectives et propositions de réorientation des politiques régionales pour une Ile-de-France plus résiliente	7
2.1 Ecologie, production et consommation.....	7
2.1.1 Améliorer la qualité de la densification.....	7
2.1.2 Tendre vers une économie responsable et plus vertueuse	7
2.1.3 Renforcer les filières locales pour réduire sa dépendance.....	8
2.1.4 Priorisation des investissements pour une région décarbonée.....	8
2.2 Transports et mobilités.....	9
2.2.1 Encouragement des mobilités actives et aménagement des espaces	9
2.2.2 Une amélioration de la réactivité de l'offre de transports	10
2.2.3 Continuité et sécurisation de la chaîne logistique.....	10
2.3 Transition numérique.....	11
2.3.1 Encouragement du télétravail et développement des tiers-lieux	11
2.3.2 Accentuer la transition numérique pour les acteurs économiques	11
2.3.3 Garantie de l'accès au numérique et maintien du lien pédagogique	11
2.4 Enjeux transversaux liés à la précarité, les inégalités territoriales et à la participation citoyenne	12

Quelle Ile-de-France demain ?

La crise sanitaire actuelle est riche d'enseignements et a révélé de nombreuses forces : élan de solidarité, méthodes de travail innovantes, résistance du système de soin et éducatif notamment. Néanmoins, elle a également mis en lumière des faiblesses impactant durablement notre territoire.

De par son statut de région-capitale et région-monde, l'Ile-de-France doit faire face à des défis spécifiques, à la fois locaux, nationaux et internationaux ; le caractère multidimensionnel complexe de son territoire impose ainsi une réponse transversale.

Par ailleurs, comme toute crise, celle-ci présente une occasion : celle de « **Vivre autrement** », c'est-à-dire, améliorer les conditions de vie des citoyens.

Ainsi, l'Ile-de-France de demain devra être en mesure de remédier à ses carences et d'offrir un cadre de vie amélioré, et notamment plus sobre.

Trois défis sociétaux à enjeux transversaux

Cette crise interroge profondément diverses facettes de la société francilienne.

Le choix urbain de la densification de l'espace francilien, la capacité de réponse des transports en commun et la dépendance aux importations de biens essentiels, ou de travailleurs et travailleuses détachés, ont montré leur limite et été remis en cause par les effets de cette situation exceptionnelle. Ce malgré une sollicitation inédite de la chaîne logistique qui a fait valoir sa robustesse.

Des solutions de court terme sont apparues via le recours aux mobilités actives, mais aussi la continuité apportée par la mise en place généralisée du télétravail et par l'adaptation numérique de l'offre de certains acteurs économiques. Cependant, le relatif maintien du lien pédagogique par le vecteur numérique, qui s'est révélé comme une réponse rapide, a fait émerger des inégalités et des fragilités franciliennes dépassant le cadre des lycées.

Des défis, bien que déjà installés, se présentent également au regard des enjeux soulevés : le recours à une économie de territoire plus vertueuse et l'intensification de la transition écologique dans la perspective du maintien des efforts de lutte contre le réchauffement climatique et de la préservation de la biodiversité.

De nombreux constats peuvent ainsi être relevés et analysés, notamment autour de trois grands axes majeurs.

- L'enjeu écologique, des modes de production et de consommation ;
- L'enjeu des transports et de la mobilité ;
- L'enjeu de la transition et de l'accès au numérique.

Trois questions, reflétant les attentes des Franciliens, imprégneront également la réflexion mise en œuvre dans ce travail au sein d'un quatrième axe transversal :

- Solidarité et précarité ;
- Inégalités territoriales ;
- Citoyenneté et participation.

Dès lors, à la lueur des enjeux soulevés par la crise actuelle, en quoi les orientations stratégiques des politiques régionales ont-elles constitué des facteurs aidants ou aggravants pour la vie des Franciliens ? Quelles perspectives d'évolution peuvent émerger dans l'optique d'une région Ile-de-France plus résiliente à un horizon moyen-long terme ?

Au-delà de la relance qui nécessite de se placer dans l'urgence, il convient de mener une réflexion à la lumière des politiques régionales cadres existantes. Cette analyse vise à en identifier les carences révélées par la crise, à mettre en lumière de nouveaux leviers, et à en exploiter les facteurs résilients afin d'envisager des améliorations pérennes. Les critères d'analyse utilisés affectent dans la durée la société francilienne.

La contribution du Ceser a vocation à traduire et proposer des réorientations ou fixer de nouvelles priorités pour un horizon de moyen-long terme, a priori vers plus de sobriété et de capacité à traverser les mutations en cours.

1 Constat et analyse des facteurs aidants et aggravants liés aux politiques régionales à l'aune des enjeux révélés par cette crise

1.1 Ecologie-Production-Consommation

1.1.1 Quelle densification pour l'aménagement du territoire ?

La crise a éprouvé certaines caractéristiques de la densification actuelle, notamment sa compacité et son intensité au sein des zones déjà densifiées selon le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). Au contraire, la qualité de cette densification polarise le territoire francilien en assurant une préservation des zones peu denses (espaces agricoles, milieux naturels) et une mixité fonctionnelle, mais aussi sociale pour l'ensemble du territoire. La mise en avant du lien entre urbanisation, transports et emploi a permis également de pérenniser la continuité du territoire ; continuité territoriale qui peut néanmoins être questionnée au regard de la volonté régionale d'une production en hausse des terrains constructibles et de la mise en solidarité des équipements en zone peu dense, qui interrogent les objectifs liés à l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) 2050 et aux inégalités territoriales.

1.1.2 Une économie francilienne responsable ?

L'économie, outre l'arrêt brutal au niveau mondial, a dû s'adapter aux conditions imposées par la situation sanitaire. La Région Ile-de-France a su résister notamment grâce à un développement économique solide de l'ensemble des territoires, initié par le Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) doublé de la promotion de projets locaux, des commerces de proximité et de l'emploi local dans des secteurs précis (industrie, agriculture, artisanat). Cependant, le développement réduit des circuits courts et l'orientation en faveur des projets d'ampleur, à destination de l'exportation, ont entraîné des blocages économiques au niveau régional. Si la Région a aussi su accompagner son économie vers un développement vertueux (Economie Sociale et Solidaire (ESS), économie circulaire, agriculture responsable), cette évolution peut encore s'accroître à condition que les politiques annoncées soient mises en œuvre et que leurs impacts sur les territoires soient évalués régulièrement.

1.1.3 Un soutien aux filières essentielles pour une réduction de la dépendance géographique de l'Ile-de-France ?

Dans la lignée du questionnement sur la réponse vertueuse issue des circuits courts, la dépendance géographique de l'Ile-de-France s'est également révélée à l'aune de cette crise. L'orientation en faveur du renforcement de filières stratégiques (intelligence artificielle), les inégalités de développement entre filières essentielles (blé, fruits, masques) ou leur dépendance à la main d'œuvre importée ont entraîné des difficultés de résilience. Cependant, la promotion de filières locales, l'industrie ou les déchets par exemple, et le soutien régional à la diversification économique de secteurs essentiels, comme l'agriculture, ont atténué certains effets.

1.1.4 Quels investissements pour une région francilienne décarbonée ?

La transition écologique a été particulièrement mise en lumière au regard :

- des améliorations temporaires : amélioration de la qualité de l'air et baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES), résultant de la réduction brutale du trafic routier et de l'activité industrielle ;
- et des difficultés : baisse des consommations énergétiques engendrées par les mesures de confinement, et effondrement du prix du pétrole, du gaz, et de l'électricité sur les marchés de gros européens (l'électricité ayant même connu des épisodes de prix négatifs tout à fait inédits dans leur niveau et leur durée, à cause des volumes élevés d'injection prioritaire d'énergie renouvelable), qui ont mis en lumière l'incapacité des marchés de l'énergie de délivrer des signaux de long terme cohérents, menaçant la sécurité d'approvisionnement.

Un des enjeux majeurs est d'enclencher une reprise sans faire repartir à la hausse les émissions de CO₂. La Région Ile-de-France s'est déjà attelée à la mise en avant de co-bénéfices liés (liens entre les bénéfices liés à l'énergie décarbonée, à la rénovation énergétique et thermique, aux mobilités propres, à la gestion durable des déchets pour la lutte contre la précarité, la protection de la santé, et l'accès au logement) dans la Stratégie Energie-Climat. Néanmoins, l'évitement des émissions de GES n'est pas omniprésent dans les politiques régionales actuelles qui visent davantage à leur réduction et leur compensation.

1.2 Mobilités et transports

1.2.1 Un aménagement des espaces franciliens au service des mobilités actives ?

Il convient de noter l'encouragement d'un aménagement transitoire à grande échelle, la mise en place d'un maillage territorial et plusieurs incitations régionales (dispositifs vélos électriques, parkings..), ainsi que la promotion de l'intermodalité. Le Plan vélo avait permis d'anticiper la pertinence et les opportunités pour ce mode de déplacement.

Cependant, une interrogation est portée par nombre d'associations d'utilisateurs sur le caractère temporaire des aménagements à destination des mobilités actives. Il est également légitime de s'interroger sur la réduction des inégalités et l'impact pour les zones peu denses.

1.2.2 Une offre de transports réactive face aux enjeux sanitaires ?

S'il existe bien une volonté de renforcer le réseau et un meilleur maillage, ainsi qu'une promotion de l'intermodalité (automatisation, expérimentations, digitalisation des services), la différenciation entre publics et transports (densité) n'a pas suffisamment été prise en compte, traduisant des faiblesses sur la priorisation des investissements. Pour des raisons diverses, la relative implication des entreprises dans les plans de mobilité s'avère un point à améliorer, en s'appuyant sur certaines expérimentations (horaires décalés à la Défense). La qualité de l'air s'améliore légèrement et régulièrement depuis la mise en place du SDRIF, mais très insuffisamment car les dépassements des seuils réglementaires restent nombreux et importants, au point que la France fait maintenant l'objet d'un recours à la Cour de justice européenne, notamment en raison de la situation à Paris pour les NOx (oxyde d'azote). La mauvaise qualité de l'air, régulièrement pointée par AirpARIF, aurait nécessité une riposte plus radicale.

1.2.3 Quelle continuité et sécurisation pour la chaîne logistique francilienne ?

La diversité des modes de logistique a permis continuité et adaptabilité de la logistique en fonction des territoires, entraînant une réduction de la congestion routière et de la place du fret routier. Mais il a été fait peu mention du fret ferroviaire et fluvial, ainsi que de la logistique du dernier kilomètre, reflétant l'absence du vélo parmi les modalités du système logistique.

1.3 Transition numérique

1.3.1 L'Ile-de-France, propice au travail à distance ?

Au niveau régional, le développement important des tiers-lieux dans une perspective de maillage territorial traduit une réponse prenant en compte la complémentarité entre télétravail et mobilité.

Mais l'absence d'un accompagnement auprès des entreprises et des salariés interroge la pertinence du déploiement généralisé des tiers-lieux, tout comme le manque d'adaptabilité pour la continuité d'accès à ces derniers. En effet, la crise a mis en avant des facteurs aggravants quant à la hauteur des moyens dédiés à l'organisation du travail à distance (conformité du domicile avec un espace de travail, management à distance, connexion permanente et fluide).

1.3.2 Une économie francilienne digitalisée ?

Un facteur de résilience a émergé par le biais de la digitalisation de l'économie afin d'offrir une opportunité de réactivité et d'adaptabilité. La Région Ile-de-France a déjà fait de la transition numérique une de ses orientations majeures via le programme de *Smart Région*. Néanmoins, la question du changement d'échelle des acteurs économiques ne rencontre pas encore les conditions nécessaires à travers les dispositifs d'aides comme le chèque numérique pour l'artisanat. Le renforcement numérique des filières stratégiques (industrie, santé, intelligence artificielle), l'identification de secteurs prioritaires pour un accompagnement à la digitalisation et de leviers (ESS) ont apporté des premiers changements, mais restent insuffisants.

1.3.3 Le maintien du lien pédagogique tributaire de l'accès au numérique ?

Une campagne a été enclenchée pour la couverture Très Haut-Débit et la 4G. Le raccordement des lycées est également prévu. La promotion de l'Espace Numérique de Travail (ENT) et des technologies d'information et de communication, et la mise en place de services digitaux a été assurée.

Mais les inégalités territoriales dans le déploiement très haut-débit ont été constatées par le manque d'équipements adaptés (seuls 64% des foyers à bas revenus bénéficient d'un équipement informatique), et d'accompagnement pour la continuité des usages (lycées => foyers), ainsi qu'une faiblesse de la médiation. L'ossature Espace Numérique de Travail a révélé des faiblesses et l'appropriation différenciée du livre numérique a mis en avant des réalités différentes pour les apprentissages.

1.4 Enjeux transversaux liés à la précarité, aux inégalités territoriales et à la participation citoyenne

La crise sanitaire a mis en exergue des éléments déterminants mettant en évidence des inégalités présentes sur les territoires franciliens. Ils se retrouvent dans l'ensemble des axes de cette contribution. Cependant, ces éléments ont pu constituer des facteurs aggravants ou aidants à part entière et nécessitent d'être pris en compte pour une meilleure résilience du territoire francilien face aux événements exogènes mais aussi aux situations endogènes.

En effet, la densité de population des quartiers, leur démographie, leur situation géographique et cadre de vie ont été révélateurs de limites et ont été caractérisés par un niveau élevé de mortalité en particulier chez les personnes âgées, une précarité économique, une crise alimentaire, des difficultés d'accès à internet ainsi que l'isolement des habitants et le taux de décrochage scolaire.

La Région, face à ce constat, dans un souci d'équité de traitement de l'ensemble des Franciliens, a déjà engagé un certain nombre de projets et des actions innovantes de solidarité sont également mises en œuvre à travers le ciblage des quartiers populaires et les zones rurales avec des mesures adaptées aux problématiques touchant ces territoires.

L'enjeu des défis à relever dans les prochains mois, les prochaines années, est de tendre vers un rééquilibrage entre les territoires et d'apporter dans les zones identifiées les moyens sociaux, sanitaires et économiques nécessaires à l'ensemble des populations qui y vivent, des plus jeunes aux seniors. Ainsi, les actions de citoyenneté et de co-construction peuvent constituer des leviers de résilience pour offrir une réponse appropriée aux publics et territoires variés.

2 Perspectives et propositions de réorientation des politiques régionales pour une Ile-de-France plus résiliente

2.1 Ecologie, production et consommation

2.1.1 Améliorer la qualité de la densification

La reprise de la tendance à l'étalement urbain comme réponse à la crise sanitaire et à la densification mal maîtrisée est un danger à éviter. Dans la perspective du ZAN et pour préserver et valoriser les espaces agricoles, boisés ou naturels en Ile-de-France, **la qualité de la densification doit :**

- **être mieux interrogée en renforçant les principes du SDRIF et en les complétant** dans la mise en œuvre des politiques régionales et des autres niveaux de collectivités, en premier lieu Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes ;
- générer la construction de complémentarités et solidarités entre les territoires urbains, péri-urbains et ruraux ainsi qu'entre les différentes activités du territoire (emploi/habitat par exemple).

Les derniers travaux du Ceser intitulés « Avenir des territoires métropolitains : bilan de mise en œuvre du SDRIF » ont avancé des pistes, notamment les suivantes :

- de **l'inter-territorialité avec un engagement plus fort de la Région** (rôle de la Commission Territoriale de l'Action Publique (CTAP), ingénierie pour les communes et les EPCI, meilleure articulation et plus importante territorialisation des politiques régionales, critérisation renforcée des aides sur la base des objectifs) ;
- avoir en perspective la résilience pour **prévenir les risques climatiques et sanitaires** (enjeu environnemental, qualité de vie, résilience de l'agglomération) ;
- **réduire les inégalités sociales et territoriales** par les Plans locaux d'urbanisme et les politiques publiques.

Dans cette perspective, **inscrire la mutabilité de la destination des locaux** dans les différentes politiques régionales pour tenir compte de la versatilité des besoins, quand cela est possible, est une priorité et se traduit par les actions suivantes :

- Faire évoluer les permis de construire actuels et les plans d'occupation des sols qui figent la destination de l'immeuble dans le temps ;
- Imposer la réversibilité dans l'architecture et la conception des locaux ;
- Aller encore vers davantage de mixité fonctionnelle dans les politiques urbanistiques franciliennes.

2.1.2 Tendre vers une économie responsable et plus vertueuse

Il semble nécessaire d'accompagner politiquement la transformation des modes de productions, de distribution et de consommation sur nos territoires d'Ile-de-France. Ainsi, les mesures suivantes deviennent incontournables dans la perspective de tendre vers une économie francilienne plus responsable :

- **Inscrire l'Economie sociale et solidaire au cœur de l'action de la Région** : se doter d'un volet spécifique ESS, une Stratégie Régionale de l'ESS dans le SRDEII, déclinée par convention avec chaque Bassin d'emploi, animée et évaluée par chaque chef de file ; prévoir tous les deux ans, dans cette SRDESS, l'organisation par l'Etat et la Région (loi ESS 2014) d'une conférence régionale ESS qui associe les acteurs ESS publics et privés à l'évaluation et à l'élaboration des politiques régionales de soutien au développement de l'ESS ;
- **Accompagner le développement des commerces de proximité et des petits distributeurs** : limiter le développement des grandes zones commerciales consommatrices d'espaces (Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), Hyper et supermarchés) et intensifier le programme d'actions de la Société d'Economie Mixte (SEM) IDF Investissements et Territoires

pour le maintien des activités de proximité dans les zones peu denses ; faciliter l'organisation des chaînes de la production aux consommateurs par la réduction de l'intermédiation ; dynamiser les collectivités territoriales sur la mise en relation avec les producteurs locaux pour une multiplication des points de vente en circuits courts ; renforcer la formation des exploitants agricoles sur les plans agronomique, économique et commercial ; accentuer les actions autour de la marque « Produit en Ile-de-France » pour un rayonnement plus important ;

- **Assurer un filet de sécurité financier pour répondre aux aléas économiques** : financer les reprises d'entreprise en coopérative ; créer un fonds d'investissement adapté aux entreprises sans capitaux, pour consolider leurs fonds propres en haut de bilan ; mobiliser un fonds spécifique ESS permettant non seulement d'éviter la fermeture de structures, mais également de préserver le maillage social de territoires dont les populations dépendent de leurs activités ;

- **Valoriser l'innovation socialement responsable** : initier un fonds d'innovation sociale et de recherche et développement régional pour compenser le nonaccès au Crédit d'Impôt-Recherche (CIR) des entreprises non fiscalisées ; faciliter l'accès aux marchés publics régionaux en intégrant des clauses d'engagement responsable ; établir un plan de relance par les achats socialement responsables ;

- **Intégrer l'emploi dans le tournant vers une économie plus responsable** : accentuer la formation professionnelle initiale et continue dans les filières vertes et éco responsables ; assurer une promotion régionale pour l'ensemble des métiers ; prévoir un accompagnement en vue de la période de redémarrage de l'activité économique, en intégrant une nouvelle ligne de soutien et d'appui au rebond sous forme d'un financement, visant la "consolidation de l'activité Insertion par l'Activité Economique" accompagnée d'une phase ultérieure (2021 ou 2022) d'un Plan de développement de l'emploi.

2.1.3 Renforcer les filières locales pour réduire sa dépendance

La crise a révélé un facteur important dans la résilience d'une économie : sa dépendance géographique et la solidité de ses filières répondant aux besoins essentiels de sa population. Afin de répondre à cet enjeu, le Ceser propose à la Région de susciter la **création d'entreprises locales de production** (sociales ou non) en incitant et en formant les habitants des territoires à se regrouper pour produire les biens et les services dont ils ont besoin (association, coopératives, entreprises collectives solidaires).

Dans cette perspective de réponse aux besoins essentiels, la Région doit rompre avec la stratégie du champion, du chef de file, du ruissellement du « leader » pour **favoriser plutôt le développement endogène économique et social des territoires franciliens en confortant les circuits-courts particulièrement dans les filières stratégiques** que sont :

- **l'alimentation et la production agricole raisonnée** (grande couronne), le développement de l'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) et de l'agriculture urbaine (tous les territoires) ;
- **la santé et l'accès aux soins** : maillage territorial, installation des médecins de ville, maisons de santé, etc. (notamment en grande couronne) ;
- **l'économie circulaire** : traitement des déchets, réparation et transformation des objets usagers, partage et échanges de biens et de services ;
- **les activités sportives et culturelles** à l'approche des Jeux Olympiques (Plaine Commune et Paris).

2.1.4 Priorisation des investissements pour une région décarbonée

La sobriété est un enjeu déterminant dans la poursuite de la transition écologique par la Région Ile-de-France¹. Sa mise en œuvre effective peut constituer une solution répondant aux difficultés rencontrées lors de cette situation sanitaire exceptionnelle.

¹ Avis du Ceser Ile-de-France du 4 mars 2020, *Sobriété énergétique : quelles actions concrètes en Ile-de-France ?*

Ainsi, la Région doit s'employer à prioriser des investissements qui permettront de décarboner ses actions. Parmi les éléments prioritaires :

- **Démocratiser et populariser** la production et la consommation d'énergie renouvelable en priorité le biométhane (Plan méthanisation) ;
- Intensifier les **programmes de rénovation des passoires thermiques, lesquels devraient permettre une véritable mixité sociale** ;
- Eradiquer le fioul en Ile-de-France dans les logements, puisque le territoire francilien est parmi les 3 régions de France les plus chauffées au fioul, avec environ 6% du parc de logements, en complément de la rénovation accélérée de toutes les passoires thermiques ; mettre en avant les co-bénéfices d'un tel programme (santé, amélioration de la qualité de l'air, pouvoir d'achat des ménages, relance du tissu économique local).

Il est par exemple proposé de consacrer tout le budget prévu pour le développement des énergies renouvelables électriques et celui prévu pour l'achat des garanties d'origine dans la Stratégie énergie-climat à l'accélération de la conversion **de 100% du parc francilien de bâtiments chauffés au fioul** :

- raccordement à un réseau de chaleur, si possible ;
- ou installation d'une pompe à chaleur (individuelle ou collective) ;
- ou éventuellement, conversion au gaz naturel lorsque le logement se situe en zone desservie en gaz.

Une aide à la qualification des artisans à l'installation/maintenance des pompes à chaleur en Ile-de-France pourrait compléter ces mesures.

2.2 Transports et mobilités

2.2.1 Encouragement des mobilités actives et aménagement des espaces

Le développement des mobilités actives doit être favorisé. Le vélo est un mode de transport qui a montré sa pertinence durant la crise sanitaire. Deux tiers des déplacements étant inférieurs à 3 kilomètres, l'accentuation des déplacements en vélo en milieu urbain peut aider au système de transport dans son ensemble. Au titre d'une politique proactive et cohérente menée dans l'espace et dans le temps, la Région doit :

- **Poursuivre et intensifier une politique proactive** (cf. Plan Vélo de 2017) par une action efficace, pragmatique et complète : mise en œuvre très rapide d'un **réseau régional structurant par la création des lignes du RER Vélo**, qu'elles soient provisoires ou partielles pour déclencher un « réflexe vélo » ;
- **Faciliter la multimodalité** par la création systématique de parkings à vélos sécurisés à proximité des gares RER et SNCF, des futures gares du Grand Paris Express (GPE) au terminus des lignes de bus ou tramway et œuvrer à la **continuité des itinéraires cyclables** ; à titre d'exemple, doubler la ligne 1 passe aussi par un aménagement avenue des Champs-Élysées et avenue Charles de Gaulle via Neuilly jusqu'à la Défense ;
- **Créer un standard** guidant concepteurs et aménageurs décrivant les critères auxquels doit répondre un aménagement cyclable tout en considérant chaque cas particulier et notamment la place des **personnes à mobilité réduite** dans l'espace public.

La marche étant le premier mode de déplacement avec plus de 17 millions de déplacement par jour en Ile-de-France, il est souhaitable que la Région Ile-de-France développe également un plan d'actions en la matière par le biais des actions suivantes :

- **Favoriser un aménagement dans le cadre du développement d'un urbanisme de proximité**, en priorité élargir les trottoirs trop étroits, et rationaliser l'utilisation du parking en surface en privilégiant l'usage professionnel. Cela permettrait de créer des zones piétonnes et de flécher des itinéraires avec indication de temps de parcours ;
- Augmenter le temps dévolu à la **traversée aux carrefours**, particulièrement important pour les personnes en situation de **handicap, organiser des traversées** en diagonale ;

- **Sécuriser la marche** sur les trottoirs mise à mal par les trottinettes et autres engins à deux roues.

Enfin l'intermodalité, qui est au cœur des questions de mobilité sera facilitée par le **numérique et la simplicité d'échanges d'informations** via les smartphones permettant de comparer les différentes combinaisons possibles en temps et en coût. L'application ViaNavigo proposée par Ile-de-France Mobilités doit être améliorée dans ce sens.

En conclusion, le développement des mobilités actives nécessite un **plan coordonné**, condition indispensable à sa réussite. C'est pourquoi le Ceser appelle à une **action collective Etat-Région et acteurs institutionnels de la région** pour concevoir un plan d'action concerté, innovant et prévoyant une évaluation rapide des mesures prises pour les modifier ou en changer si nécessaire ou au contraire les développer.

2.2.2 Une amélioration de la réactivité de l'offre de transports

La Région Ile-de-France doit tirer les conséquences de l'expérience vécue pour **prévoir un Plan de transports de crise différencié** tenant compte des besoins des territoires et des personnels nécessaires à faire fonctionner les services essentiels à la vie quotidienne.

Par ailleurs, améliorer la résilience du système de transport ferré de l'Ile-de-France demeure plus que jamais une priorité. La poursuite des travaux engagés et à entreprendre dans le cadre du programme destiné à **fiabiliser l'infrastructure existante** est un impératif qui ne peut être contourné. Ainsi, les actions suivantes devront être maintenues et consolidées :

- Finaliser les travaux de **prolongement de la ligne 14 et Eole** ;
- **Poursuivre les travaux du GPE et son maillage avec le réseau actuel.**

Sur un plan général, compte tenu des saturations constatées et des contraintes financières et en complément des actions menées pour développer les mobilités actives qui peuvent y contribuer, il apparaît opportun de **promouvoir des orientations permettant de diminuer le nombre de déplacements** : encourager le télétravail en veillant à la nécessaire adaptation des conditions de travail et au maintien du lien social, multiplications des espaces de coworking dans des lieux stratégiques, développement de la téléconsultation médicale.

2.2.3 Continuité et sécurisation de la chaîne logistique

Bien que la chaîne logistique francilienne ait montré une solide capacité de résilience, la crise a révélé l'opportunité de la renforcer et poursuivre la stratégie menée par la Région jusqu'à présent. Les modes de transports sont bien sûr au cœur de cette perspective à donner :

- Concernant le ferroviaire et le fluvial qui concernent quasi exclusivement l'amont et l'aval, la Région doit **sanctuariser les sites ferroviaires et fluviaux existants**, condition nécessaire au développement de ces modes de transport, et même examiner l'intérêt d'en créer d'autres si une étude concertée aboutissait à un tel constat ;
- Concernant les transports intra régionaux, **il est indispensable d'étudier puis mettre en œuvre les solutions de nature à réduire les nuisances qu'il peut engendrer**. On peut citer la **promotion de l'utilisation de véhicules plus propres par le remplacement des anciens véhicules en accordant des primes à l'achat** ;
- **Développer l'utilisation pour les derniers 100m de vélos ou triporteurs en veillant à ne pas favoriser dans le même temps une "ubérisation"** de cette prestation pas forcément souhaitable d'un point de vue social ;
- **Faciliter l'implantation de points relais** qui permettent de regrouper des livraisons sur un seul point et donc le kilométrage parcouru.

Ces exemples d'actions à entreprendre doivent être **mises en œuvre de façon cohérente et partagée entre l'Etat**, la Région, les collectivités locales et les acteurs concernés (artisans, commerçants, industriels et logisticiens). Il apparaît naturel que la Région en prenne l'initiative.

2.3 Transition numérique

2.3.1 Encouragement du télétravail et développement des tiers-lieux

Devant une généralisation du télétravail quand il était possible lors de la crise sanitaire, la Région Ile-de-France se doit de pérenniser la résilience de l'économie francilienne en accompagnant son adaptabilité.

- Il est ainsi nécessaire de continuer à **favoriser un développement équitable des territoires en matière de tiers-lieux** mais aussi **d'intégrer concrètement la transition numérique au sein des Schémas d'aménagement** afin de répondre aux enjeux du périurbain et de la Grande Couronne. Etendre la promotion du télétravail dans ces zones à fort potentiel pourrait ainsi accroître leur attractivité pour les acteurs économiques ;
- Ces mêmes acteurs économiques devraient davantage avoir l'opportunité de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'un **programme ambitieux de formation et d'aménagement des espaces de travail**. La Région pourrait ainsi proposer une **plateforme de coopération et de partage autour des bonnes pratiques en matière de télétravail et des nouveaux modes de travail** ;
- Malgré un bilan plutôt flatteur du nombre de télétravailleurs en Île-de-France, il est nécessaire **d'évaluer rapidement les couvertures en internet très haut débit dans les différentes zones de la région**; en effet il existe encore de nombreuses zones blanches qui empêchent de trop nombreux salariés de travailler de manière acceptable ;
- Si le confinement a démontré l'efficacité du dialogue social dans la préparation des entreprises au télétravail, la Région bénéficie de faibles marges de manœuvre en termes de politique économique. Cependant, elle pourrait **promouvoir des accompagnements au dialogue social permettant l'organisation du travail au bénéfice des salariés et des entreprises et y prendre part**.

2.3.2 Accentuer la transition numérique pour les acteurs économiques

La Région Ile-de-France a déjà entamé un programme pour devenir la 1^{ère} Smart Région d'Europe. Les objectifs d'une **région intelligente** peuvent être rassemblés autour de cinq priorités :

- déployer des politiques construites autour de la **satisfaction des besoins des publics** ;
- développer **l'efficacité des politiques publiques par le numérique et l'efficacité collective** ;
- soutenir le **déploiement d'expérimentations et d'écosystèmes économiques** au cœur de la transformation digitale ;
- **amplifier les impacts des projets associant acteurs privés, publics et associatifs** ;
- **renforcer la compétitivité et l'hospitalité régionale**.

Le Ceser propose ainsi d'accentuer l'aide à la transition numérique des entreprises. Certains secteurs comme celui de l'artisanat doivent faire l'objet d'un accompagnement plus important que le seul dispositif « Chèque numérique » afin de sensibiliser ces acteurs au numérique, de développer le e-business et de créer une dynamique d'innovation intersectorielle. Cela serait aussi l'occasion d'**impulser davantage une politique de l'emploi autour des métiers du numérique**, potentiel réel d'employabilité avec l'avènement de l'industrie 4.0 notamment.

Pour accéder à une réelle résilience de l'économie francilienne, la Région doit être vigilante quant au besoin de formation numérique ancré dans des zones blanches numériques. La mise en place d'un programme spécifique dédié aux acteurs économiques les plus précaires et les plus éloignés du numérique pourrait répondre à cet enjeu d'égalité face au numérique.

2.3.3 Garantie de l'accès au numérique et maintien du lien pédagogique

La nécessité pour les lycéennes et lycéens d'avoir accès au numérique pour réussir à l'école est indubitable et cela en dehors même du contexte de cette crise.

La Région doit ainsi continuer son action conjointe avec la Préfecture de couverture en très haut-débit et 4G de l'ensemble du territoire francilien. Il est primordial de remédier aux inégalités

territoriales en la matière pour une accessibilité numérique non-différenciée selon les territoires et les publics (professionnels, familles, personnes en situation de handicap...).

La décision unilatérale de la Région Ile-de-France d'équiper en tablette l'ensemble des lycéens pour servir de support aux manuels scolaires a montré ses limites. Une tablette n'est pas l'outil le mieux adapté, **les élèves ont besoin d'ordinateurs portables performants avec des clés 3G pour chez eux et un réseau wifi performant au lycée**, pour pouvoir écrire, faire des recherches sur internet et utiliser des logiciels complexes.

Les supports techniques (Equipements, ENT, Visio conférence) doivent faire l'objet d'**un plan d'ensemble** cohérent élaboré en concertation approfondie avec l'Etat, les professionnels de l'éducation et l'ensemble des acteurs de l'Education nationale. Cela permettra à la Région d'être partie prenante pour construire, affiner et diffuser des outils appropriés à l'usage numérique des élèves.

Il faut **miser sur une élévation du niveau de formation des jeunes Franciliens et du retour en formation de ceux qui ont déjà décroché**, notamment par de nouvelles propositions régionales.

Soutenir le développement de **lieux dédiés à l'accès aux outils numériques**, pouvant accueillir de petits groupes d'enfants, de jeunes, de parents ou de seniors pour leur **proposer des ateliers numériques**. La Région pourrait abonder le financement de « **Cyber-cafés périscolaires** » gérés par les collectivités locales ou une association partenaire qui proposerait un lieu équipé d'outils numériques qui accède au haut débit pouvant offrir du soutien scolaire ou de l'aide aux devoirs encadré par des animateurs périscolaires professionnels dans le cadre des projets éducatifs locaux.

Dans le cadre de sa mission de chef de file des politiques jeunesse, la Région pourrait contribuer à la coordination des actions entre les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire, les Centres d'Information et d'Orientation, les Missions locales, les espaces dynamiques d'insertion, l'école de la deuxième chance, les Centres de Formation pour Adultes et les associations de prévention et de lutte contre le décrochage sur le plan régional.

2.4 Enjeux transversaux liés à la précarité, les inégalités territoriales et à la participation citoyenne

L'analyse des facteurs aggravants et aidants qu'ont constitués les orientations des politiques régionales a révélé la transversalité des enjeux franciliens. En effet, les thématiques du développement économique et écologique, du rapport aux mobilités et de la digitalisation de la société incluent de manière automatique les actions menées dans la perspective de la lutte contre la précarité, les fractures territoriales, mais aussi la participation des citoyens. Des mesures d'urgence ont été prises par la Région Ile-de-France pour répondre à ces problématiques, mais elles ont besoin d'être renforcées de la manière suivante :

- Créer en urgence un Plan régional « Pandémie » ;
- Promouvoir les métiers du secteur social et médico-social – Augmenter les possibilités de formations dans ces métiers et faire évoluer les contenus (nouveaux publics – approche collective) ;
- Finaliser en urgence le Plan alimentation ;
- Maintenir et développer les maisons de solidarité ;
- Soutenir l'entrepreneuriat dans les quartiers Politiques de la ville ;
- Améliorer la desserte en transports en commun dans les quartiers Politiques de la ville ;
- Créer un fonds de sécurisation régional au bénéfice des associations de solidarité, permettant d'assurer la continuité des actions portées par les bénévoles et les équipes salariées vers les ménages et isolés les plus précaires, couvrant les besoins temporaires de trésorerie ou en fonds de roulement.

Si, suite à la crise sanitaire, des mesures d'urgence apparaissent aujourd'hui nécessaires, **il est impératif que celles-ci s'inscrivent, tant dans une approche globale des droits, que dans une vision à long terme, avec la pleine participation des personnes concernées.** La Région Ile-de-France, tout en respectant les compétences de chacun, doit par exemple jouer un rôle moteur pour demander la suppression définitive des numéros de téléphone payants pour accéder aux droits fondamentaux.

D'ici fin 2020, des moyens devront être investis dans les communes et au niveau national pour créer des espaces de parole, de rencontre et d'engagement, des temps de formation pour tous les citoyens. Aux échelons nationaux et locaux, la démocratie participative doit renforcer la démocratie électorale, sans exclure quiconque en raison de sa situation sociale et en renouvelant nos modes de participation (ceux qui s'inventent sur les Territoires zéro chômeur de longue durée peuvent être une source d'inspiration).